

# Valorisez vos acquis

Découvrez celle qui correspond le mieux à votre situation :

## La validation des compétences

pour valoriser des compétences professionnelles et obtenir un ou des Titre(s) de compétence, des épreuves de validation sont proposées dans différents métiers

- [Voir le site de la validation des compétences](#)

Découvrez [tous les avantages des Titres de compétences](#). Ils permettent entre autres, à certaines conditions, **l'accès à la profession et la reprise d'études ou de formation professionnelle**.

Avant d'entamer une Validation de vos compétences, si vous avez déjà des acquis professionnels, vous pouvez envisager :

- de faire le point sur vos acquis grâce à une [Identification des compétences](#)
- une [formation courte préparatoire à la Validation des compétences](#) pour certains titres de compétences

## La valorisation des acquis de l'expérience

pour valoriser des compétences ou connaissances en cas de reprise d'études en vue d'obtenir un diplôme

[Valoriser ses acquis de l'expérience - VA / VAE](#)

La demande d'équivalence d'un diplôme étranger

pour suivre certaines formations, des études, accéder à certains emplois ou exercer une profession réglementée.

- [Voir le site Mon diplôme](#)

Pour être informé.e ou accompagné.e dans cette démarche : [le Ciré](#).

## La réussite d'un jury

- pour obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire, accéder à des études ou prouver sa connaissance en langues pour enseigner : [voir les jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)
- pour obtenir le certificat d'aptitudes pédagogiques : [voir le jury CAP](#)

- pour obtenir **l'accès à la profession** : [voir les examens du jury central de Bruxelles Economie et Emploi pour différentes compétences professionnelles et la gestion de base.](#)

**Vous pouvez aussi faire le point sur vos compétences dans certains métiers**

- avec un conseiller à l'appui d'un questionnaire technique : découvrez la [vidéo de présentation](#) de **l'identification des compétences à la Cité des métiers de Bruxelles**. [Vérifiez ensuite si votre métier est disponible et prenez contact pour vous informer](#)
- dans le secteur de la **construction**, en participant à un **screening en 2 semaines** reprenant différentes évaluations techniques et personnelles ([JES Brussels](#), [PFE Construcity](#))
- dans le secteur de l'**Horeca**, à l'appui d'un test pratique, dans le cadre d'un **bilan d'une demi-journée** ([Horeca Be Pro](#)) ou dans le cadre d'un **screening de 5 jours** ([Vdab Brussel Anderlecht](#)).

Et encore... deux situations spécifiques :

**Vous êtes réfugié.e reconnu.e ou partenaire d'un.e réfugié.e reconnu.e et vous avez une expérience dans le secteur de la santé dans votre pays d'origine ?**

Que vous soyez au travail ou au chômage, vous pouvez envisager de postuler au projet pilote IntegraSoins. Les candidats sélectionnés signent un contrat de travail pour devenir infirmier.ère (bachelier ou breveté.e) ou aide-soignant.e en étant salarié.e dans un des secteurs de la CP 330.

"Vous êtes exempté.e de travail pendant l'année scolaire pour que vous puissiez vous concentrer pleinement à vos études. Pendant les vacances scolaires d'été, vous travaillez quelques semaines chez votre nouvel.le employeur et vous prenez également vos congés annuels." [source : [FeBi, voir toutes les informations sur le site](#)]

**Vous cherchez à postuler à des emplois de niveau C dans certaines administrations publiques sans diplôme de type secondaire supérieur (obtenu ou reconnu en Belgique) ?**

À Bruxelles, depuis le 1er avril 2018, ont aussi le droit d'être admis aux sélections de grades de niveaux C (niveau 2 pour la Cocof) dans la fonction publique régionale, les personnes qui détiennent l'un des titres suivants :

- [Certificats des compétences acquises en formation \(CECAF\)](#) - ces certificats offrent aussi d'autres avantages, découvrez-les !,
- Titres des compétence (voir plus haut : la validation des compétences et [sur le site web du dispositif](#))

- l'un des certificats et diplômes délivrés par la formation PME

Une autre piste : la **carte d'accès** qui permet, après réussite d'une épreuve, de postuler à certaines sélections pour lesquelles vous n'avez pas le diplôme demandé. Actuellement, la carte d'accès n'est valable que pour la **sélection d'assistants de surveillance pénitentiaire**. Travaillerpour.be collecte les coordonnées des candidats intéressés par cette démarche et organise l'épreuve lorsqu'ils sont suffisamment nombreux dans la réserve. Vous pouvez donc [manifestez votre intérêt via le site web Travaillerpour.be](#).

#### **Besoin de réactiver des compétences ou de compléter votre bagage ?**

Différentes possibilités de formations ou de stages s'offrent à vous. Consultez le catalogue, faites une recherche par mot-clé ou par domaine : [Apprendre](#)

**Discutez de ces différentes formules avec un.e conseiller.ère à la Cité des métiers ou assistez à une séance d'information**

Pour connaître les dates des prochaines séances, consultez [Les rendez-vous de la Cité des métiers](#).

## FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Aucun